

Décision 21-DCC-23 du 03 février 2021

relative à la prise de contrôle conjoint d'un fonds de commerce à dominante alimentaire par le groupe Dromer aux côtés du groupe Carrefour

Posted on: 03 février 2021 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notifiante

Carrefour et DROMER

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Oui

**Entreprise(s) ou
organisme(s) concerné(s)**

un fonds de commerce à
dominante alimentaire

Lire

Le texte Intégral
222.34 Ko